



Les primes CEE résultent de l'obligation qui impose aux fournisseurs d'énergie (appelés «obligés») de financer les travaux d'économies d'énergie. Ils versent alors ces primes en contrepartie des travaux réalisés. La valorisation des CEE peut prendre diverses formes : réduction, chèque énergie, prêt à taux bonifié, conseil, etc .

- > Valable jusqu'au 31 décembre 2020
- > Ce dispositif est **non soumis à des conditions de ressources**

QUI EST ÉLIGIBLE ?

- > Propriétaire occupant, bailleur, locataire, occupant à titre gratuit
- > Ménages aux revenus modestes : primes plus importantes

QUEL LOGEMENT ?

- > Résidence principale ou secondaire achevée depuis plus de 2 ans

MONTANT POUR UN POÊLE À GRANULÉS ?

- > CEE (prime énergie etc) : une centaine d'euros
- > + **PRIME COUP DE POUCE*** : de 500 à 800€**

* si remplacement d'un équipement de chauffage au charbon

**800€ pour les ménages aux revenus modestes, 500€ pour les autres ménages

CUMUL AVEC D'AUTRES AIDES ?

- > **Cumulable** : MaPrimeRénou', CITE, Eco-PTZ, Aides collectivités locales, TVA 5.5%
- > **Non cumulable** : aides ANAH

CRITÈRES TECHNIQUES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Niveau Flamme Verte 7* ou équivalent
 - > Rendement nominal : 87 %
 - > CO : 300 mg/Nm³ à 13% d'O₂
 - > PM : 30 mg/Nm³ à 13% d'O₂



Les performances de nos poêles sont supérieures à ces critères

- > L'Ademe a émis une liste d'appareils « équivalents Flamme Verte », dont tous nos poêles font partie.

Plafonds de ressources* hors île de France

Nbr de personnes du ménage	Ménage aux revenus MODESTES
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 5 651 €

* Ces plafonds de ressources sont donnés à titre indicatif (données 2020 ANAH)

Le plafond de ressources applicable en 2020 doit être comparé au revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur votre avis d'imposition de 2019 (RFR 2018) ou votre avis d'imposition de 2020 s'il est déjà disponible (RFR 2019)



SCANNEZ pour accéder directement au site de l'Ademe et à la liste officielle des appareils équivalents Flamme Verte



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

IMPORTANT : La demande de CEE doit intervenir avant le début des travaux.

- 1/ Faites réaliser un devis par un **professionnel RGE**
- 2/ Comparez les offres (auprès de votre installateur, des fournisseurs d'énergies..)
- 3/ Acceptez l'offre qui vous convient **avant de signer le devis des travaux**
- 4/ Signez le devis proposé par un **professionnel RGE**
- 5/ Faites réaliser l'installation
- 6/ Transmettez les pièces justificatives à l'obligé

